## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix huit janvier deux mille huit, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire: 11/01/2008

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Roger CLEDAT, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Gérard BEAUBIER, Alain FAUCHER, Dominique GILLES, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Michelle MONDIT, André BAURIE, Daniel CADET, Marie-Claire CHATEAUNEUF, Patrick DESCHARLES, Nadine MAGY, Bernard MENUDIER, Christine RIFFAUD, Philippe VAN ROOIJ, Jean-Pierre ESTRADE.

ABSENTS EXCUSES: Charles SAMSON, Jean-Claude BATAILLON, Bernard POUSSIN, Paul POUSSIN, Laurent BOURDEIX, Daniel CHAPOULAUD, Béatrice DUFOUR.

Nadine MAGY a été élue secrétaire de séance.

## 2008 - 006: ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE - CREATION D'UN FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE SAINT LEONARD DE NOBLAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT

Vu l'arrêté préfectoral 2006-2469 du 14 décembre 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Monsieur le Président expose qu'il est possible de mettre en place un fonds de concours avec la commune de Saint-Léonard de Noblat pour le financement de l'opération « Espace Aquatique Communautaire ».

Monsieur le Président donne lecture de la proposition de convention qui sera passé avec la municipalité de Saint-Léonard de Noblat et qui définira les modalités techniques et financières de ce fonds de concours.

## Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 20 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve la convention de fonds de concours annexée à la présente délibération,

Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme Le 21 janvier 2008

Certifié exécutoire Reçu à la Préfecture

Le:

Publié ou notifié

Le:

Le Président,

Jean-Claude LEBLOIS